

Municipalité de la  
Commune de Duillier

Préavis N° 04/2020  
au Conseil communal

Arrêté d'imposition 2021

*Délégué municipal*

*Monsieur Michel Peytregnet*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

---

En préambule, il convient de rappeler que le budget 2020 prévoit un excédent de charges de CHF 1'315'213.-- et que les comptes 2019 se sont soldés par un excédent de recettes de CHF 140'224.24. Nous rappelons également que l'excédent de charges au budget 2020 provient de revenus exceptionnels de 2018 qui ont servi au calcul des acomptes péréquatifs 2020 et que cet excédent de charges sera significativement réduit par un retour de péréquation lors du décompte final 2020, soit en 2021 ou en 2022, comme nous l'avons déjà mentionné dans le préavis 10/2019 «Préavis sur le budget 2020».

Comme mentionné dans le préavis sur les comptes 2019, le complément à verser pour la péréquation 2019 devrait être modeste (limité aux variations des dépenses thématiques) puisque nous avons comptabilisé le complément à verser en 2019 sur la base du décompte provisoire de l'état.

## 2. Revenus fiscaux

---

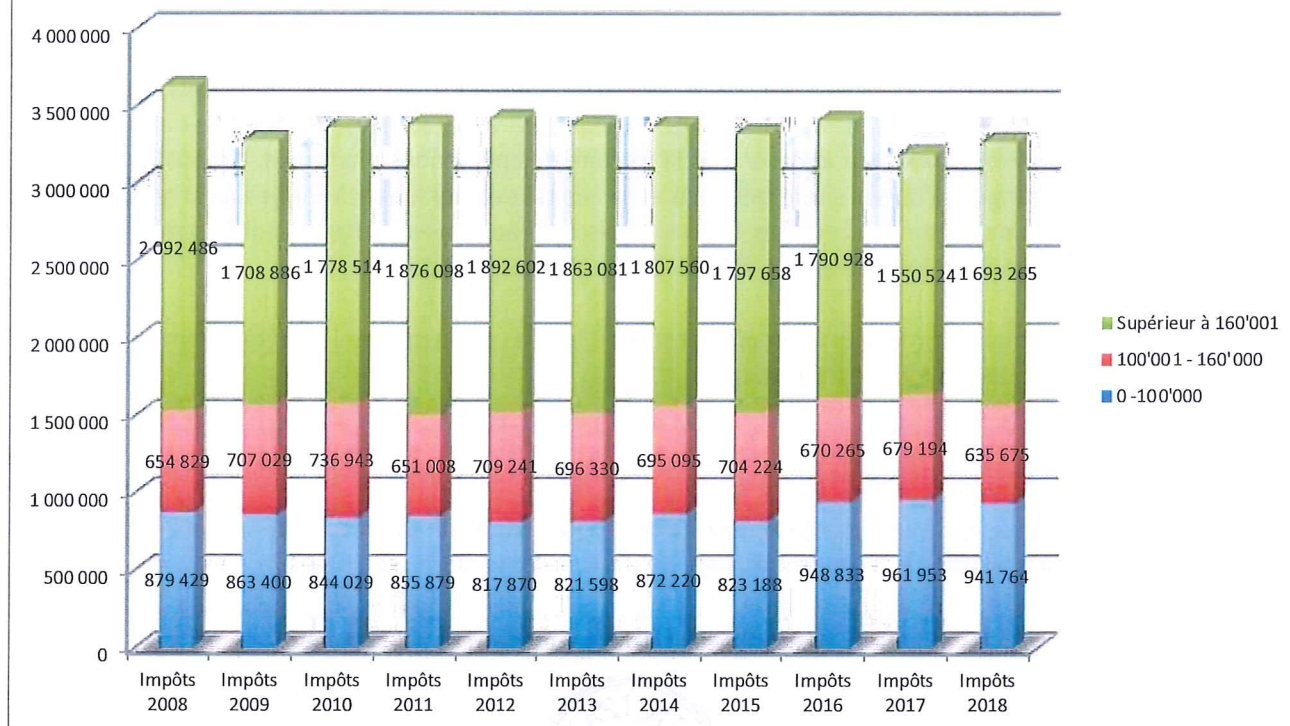
Nous vous soumettons ci-dessous un graphique démontrant l'évolution des revenus fiscaux pour Personne Physique (Impôts sur le revenu et la fortune) par tranche de revenus. Les statistiques 2019 ne sont malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce préavis. Il est à noter également que cette statistique ne correspond pas aux impôts encaissés par année comptable, mais qu'elle correspond aux années de taxation.

- Cette statistique nous permet de constater que la segmentation de nos contribuables est relativement stable et qu'env. 12 % de nos contribuables contribuent à env. 52 % de nos revenus en 2018 alors que ce ratio s'élevait à 48 % en 2017.

D'autre part nous relevons que :

- Le nombre de contribuables était stable dans la première tranche, qu'elle a diminué dans la tranche de CHF 100'000 – 160'000 (moins 3) alors qu'elle a augmenté de 7 dans la dernière tranche.
- La moyenne de contribution par tranche est en légère baisse, soit moins 2 % dans la première tranche, de moins 3 % dans la tranche médiane et de moins 1 % dans la dernière tranche.

### Contribution impôts PP par tranche de revenus 2008 - 2018



### 3. Constats

Nous sommes certains qu'actuellement la seule certitude est l'incertitude dans ce monde étrange dans lequel nous vivons ces temps-ci. Dû au COVID19 principalement, mais aussi aux instabilités géopolitiques, nous devons nous attendre, malgré une bonne résilience de notre économie suisse, à une baisse de nos revenus récurrents.

### 4. Pour terminer

Au vu de ce qui précède nous recommandons au Conseil Communal de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux actuels.

### 5. Conclusions

Au vu de ces éléments et, compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal N° 04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021,

vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,

ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021,
2. de fixer l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, à 66 % de l'impôt cantonal de base,
3. de maintenir les autres impôts et taxes à leur niveau actuel, selon détail figurant dans le formulaire officiel annexé.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 juillet 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexe : Formulaire Arrêté d'imposition 2021